

La Nation Française

Hebdomadaire d'information politique - Directeur : Frédéric Aimard - 2 décembre 2024 - 1,50 €

N° 112

Démission ?

Trois mois après la nomination de Michel Barnier et guère plus de deux après la constitution de son gouvernement, les membres de son équipe se demandent s'ils vont chuter sur les textes budgétaires par le biais d'une motion de censure que voteraient la gauche et le RN. Outre que cela perturberait non seulement le fonctionnement de l'exécutif et le crédit de la France à l'étranger – dans tous les sens du terme –, cela jetterait au moins une gêne dans la préparation et le déroulé des fêtes de fin d'année: le « *paix aux hommes de bonne volonté* » du message de Noël se trouverait à tout le moins ébranlé par les incertitudes politiques, économiques et sociales.

C'est dans ces conditions que se développe une petite musique laissant entendre une possible démission du président de la République. Elle se propage justement au moment où il s'efforce de garder une place éminente dans l'actualité, de façon visible ou plus souterraine. Cela s'est manifesté avec toute l'agitation autour de la réouverture de Notre-Dame. Évidemment vexé de n'avoir pu faire venir le pape François, il a tout fait pour garder la haute main sur l'événement. N'ayant obtenu ni de remettre à l'archevêque de Paris les clés de l'édifice restauré ni d'y tenir un discours un peu à la façon de Voltaire haranguant ses paysans dans l'église de Ferney, il a inventé une

« longue déambulation » à laquelle tous se sont complaisamment prêtés: une semaine avant la date officielle, il a effectué pendant trois heures une ultime « visite de chantier » lui permettant de monopoliser caméras et micros.

C'est un peu dans le même esprit qu'il a annoncé l'entrée au Panthéon, l'an prochain, du grand historien Marc Bloch, fusillé par les Allemands en 1944, complétant ainsi une série qui a ponctué les années de sa

présidence. Mais il y a aussi le soin qu'il met à contrôler le présent et à préparer l'avenir, notamment par les médias. On le savait déjà proche de la présidente de France Télévisions, Delphine Ernotte, qui n'a eu de cesse de construire un audiovisuel progressiste détaché de l'« ancien monde » que ni l'un ni l'autre n'apprécient. Dans le même esprit, l'Arcom, le fameux gendarme de l'audiovisuel qui régent les chaînes de télévision, devrait avoir

un nouveau président en la personne de Martin Ajdari, directeur général adjoint de l'Opéra de Paris, considéré non seulement comme un



SOMMAIRE

P. 1 : Démission ? P. 2 : Pas de panique ! P. 3 : – Lajoinie. Lectures. P. 4 : Crit'Air 3. – Calendrier de l'Avent. – Mensonge. P. 5 : La surprise syrienne. P. 6 : L'art de maquiller sans honte la réalité. P. 7 : Théâtre.

■ **Notre-Dame Paris :** Le vendredi 29 novembre, le président Macron a effectué une « dernière visite de chantier » dans la cathédrale Notre-Dame de Paris pour remercier, par un discours dans le chœur, tous les artisans de sa reconstruction. Les cérémonies de réouverture de la cathédrale ont lieu les 7 et 8 décembre. Le Président prononcera un discours devant de nombreux chefs d'État et de gouvernement sur le parvis de la cathédrale le samedi en fin d'après-midi. Le rituel de l'ouverture des portes sera ensuite présidé par Mgr Ulrich, avant le « réveil du grand orgue », le chant de l'office et la bénédiction finale par l'archevêque. À partir de 21 heures une fête musicale sur le parvis sera retransmise par les télévisions du monde entier. La messe inaugurale aura lieu le 8 décembre à 10 h 30 en présence, notamment, de 170 évêques. Un « buffet fraternel avec les plus démunis » suivra. La première messe ouverte au public sera célébrée à 18 h 30. Les commerçants de l'île de la Cité devront rester fermés durant ce week-end pour raisons de sécurité. Les visites, gratuites pour la nef, seront ensuite possibles grâce à un système de réservation.

■ **Justice :** Le journaliste et professeur d'aïkido Jean-Philippe Desbordes a été condamné à 20 ans de réclusion le 22 novembre, en première instance, par la cour d'assises de l'Ariège, pour des viols et actes de barbarie commis, entre 2017 et 2020, sur les trois filles de sa compagne (qui a été condamnée à 5 ans de prison pour complicité) et sur des élèves.

homme de gauche mais aussi comme un champion des idées et des comportements nouveaux.

Un des premiers, Jean-François Copé, de tradition gaulliste mais pas foncièrement opposé à Emmanuel Macron, a souhaité une nouvelle élection présidentielle après l'échec de la dissolution de juin. Sans se montrer aussi offensif que le centriste Charles de Courson ou le jusqu'au-boutiste Jean-Luc Mélenchon, il a expliqué que le chef de l'État « ne s'est pas rendu compte qu'il ne peut pas tenir jusqu'en 2027 ». D'ailleurs, selon un sondage Elabe publié par BFMTV le 27 novembre, 63 % des Français se montrent favorables à une telle démission en cas de chute du gouvernement.

Jean Étèveaux

Pas de panique !

Le 26 septembre sur TF1, le Premier ministre, qui est confronté à de multiples oppositions à son projet de budget, a classiquement appelé les Français à l'unité et à l'effort. Il a aussi mis en garde la classe politique contre une « tempête grave sur les marchés financiers ». Ces quelques mots ont déclenché une avalanche de commentaires et quelques surenchères. Le ministre de l'Intérieur, Bruno Retailleau a estimé que la chute du gouvernement « précipiterait la France dans le gouffre ».

Comme pour justifier ces propos alarmistes, la France a emprunté sur les marchés financiers à un taux plus élevé que celui de la Grèce et maints commentateurs ont publié que c'était le commencement de la fin. Puis

les signes de l'apocalypse ont été balayés en quelques heures par l'agence Standard & Poor's qui a annoncé que la note de la France ne serait pas dégradée.

Bien entendu, nul ne peut négliger l'ampleur du déficit budgétaire, ni le niveau inquiétant de l'endettement public. Mais si l'on veut jouer les comptables, il faut le faire en comparant le négatif et le positif. Les dépenses publiques créent des investissements et des revenus pour les particuliers. Le taux d'endettement (environ 113 % du PIB en 2024) est un mode de calcul qui permet des comparaisons de pays à pays mais qui ne montre qu'une petite partie de la réalité. D'abord parce qu'un État ne peut jamais être contraint de rembourser sa dette dans l'année. Ensuite parce qu'il faut comparer le montant de la dette publique (3 228 milliards) au montant du capital public (bâtiments, machines etc. soit 147 % du PIB) détenu par l'État et les collectivités locales et au montant de l'épargne nationale (plus de 4 400 milliards).

La France est encore un pays riche. Le problème, c'est que cette richesse est de plus en plus mal répartie et de plus en plus mal employée.

Claudine Uzerche

L'étrange défaite de la pensée

L'annonce de l'entrée au Panthéon de Marc Bloch ne pouvait engendrer aucune réserve sur le choix d'une telle personnalité. Sa figure reste en effet exemplaire : ce normalien agrégé d'histoire, mobilisé en 1914, deviendra

capitaine, avec quatre citations et la Légion d'honneur pour faits de guerre. Il aura aussi reçu deux fois la croix de guerre, lors de chacun des deux conflits mondiaux. Polyglotte et père de six enfants, il apparaît comme le cofondateur de l'École des Annales avec son ami Lucien Febvre, tout en se montrant sans doute moins intransigeant que lui. Il aura ouvert l'Histoire à la pluridisciplinarité et excellé à faire comprendre la formation des sociétés passées et la genèse d'une nation. Caractéristique apparaît sa citation : « Il est deux catégories de Français qui ne comprendront jamais l'histoire de France, ceux qui refusent de vibrer au souvenir du sacre de Reims ; ceux qui lisent sans émotion le récit de la fête de la Fédération ».

Ces lignes sont extraites d'un texte écrit pendant l'été 40, dans sa maison de campagne, L'étrange défaite. Dans cette réflexion sur la défaite intellectuelle et morale bien plus que tactique, il dénonce une élite militaire servile ayant « le culte du beau papier » et craignant de déplaire à un supérieur, une bourgeoisie qui n'aime plus son pays et une caste d'enseignants pacifistes qui ont désappris aux jeunes gens à se battre pour une cause, alors que règnent le mensonge, le carriérisme et le conformisme. Protégé à titre personnel des dispositions antijuifs mais refusant de quitter la France à cause de l'état de santé de sa mère, il entrera finalement dans la clandestinité lors de l'invasion de la zone Sud par les Allemands en 1942 et contribuera à l'animation de la Résistance dans la région lyonnaise. Arrêté et torturé par la Gestapo, il sera finalement abattu en juin 1944.

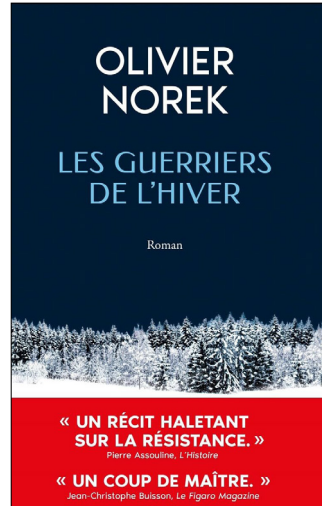
Nul besoin de faire parler les morts : on sait ce que dirait aujourd'hui Marc Bloch de la défaite de la pensée qui se manifeste dans tous les aspects de la vie quotidienne.

Précis

Lajoinie

Issue d'une famille paysanne corrézienne, André Lajoinie aura incarné politiquement de longues années durant le communisme rural jusqu'à devenir en 1988 le candidat naturel du PCF à l'élection présidentielle où il obtiendra le score honorable de 6,76 %, malgré la concurrence de Pierre Juquin, exclu du PCF en 1987 mais rassemblant tout de même 2,1 % des suffrages sur son nom. Son rude débat face à Jean-Marie Le Pen le 21 septembre 1987 restera dans les annales de la télévision. André Lajoinie est mort le 26 novembre à l'âge de 94 ans.

Né le 26 décembre 1929 à Chateaux, non loin de Brive-la-Gaillarde, le jeune André Lajoinie rejoint le PCF dès 1948 et devient en 1954 permanent de la Fédération corrézienne des syndicats d'exploitants agricoles. En 1963, il devient permanent du parti, dans la section agraire du Comité central. Il défendait « une agriculture à dominante familiale, avec des structures à tailles humaines ». De 1977 à 1996, il fut le directeur de l'hebdomadaire La Terre, fondé en 1937 par Waldeck Rochet, celui-là même qui l'avait fait « monter » à Paris. Il fut surtout député de l'Allier, département emblématique du communisme rural, de 1978 à 1993, puis de 1997 à 2002. Ce faisant, il présida de 1981 à 1993 le



PRIX JEAN GIONO PRIX RENAUDOT DES LYCÉENS

Résistance

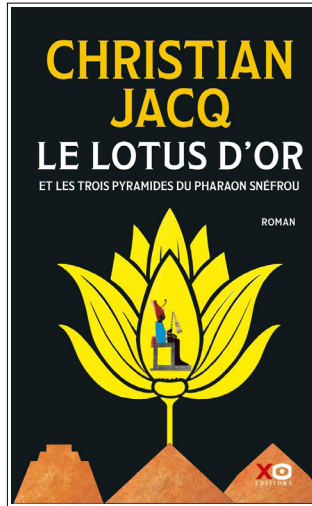
Novembre 1939. L'Union soviétique envahit la Finlande. Staline espérait ne faire qu'une bouchée de ce petit voisin indépendant depuis vingt-deux ans, il va se heurter à une résistance farouche. Ce sera « la guerre d'hiver ». Délaissant le polar pour le roman historique, Olivier Norek raconte le courage d'un peuple libre face à l'Armée Rouge. Parmi les volontaires, hommes et femmes, se trouve Simo Häyhä. Le jeune fermier a tout abandonné pour s'engager dans la Garde civile. Capable de rester plusieurs heures sous la neige par - 40 degrés, il devient un sniper redouté. Ses ennemis le surnomment « la Mort Blanche ».

« Les guerriers de l'hiver », Olivier Norek, Michel Lafon, 448 p., 21,95 €.

ROMAN

Le bâtisseur de pyramides

Le dieu Seth l'a décidé : Snérou (« Celui qui accomplit la perfection ») sera pharaon. Un destin fabuleux attend ce brillant scribe qui sera chargé, entre autres, de



trouver le lotus d'or, source de lumière. Avec lui une nouvelle dynastie monte sur le trône d'Égypte qui construira les plus belles pyramides. Ce moment d'histoire sert de prétexte à Christian Jacq pour une intrigue de cour que ses fans adorent. Snérou devra déjouer les pièges de Rek, son ami d'enfance, qui lorgne sa place. Mais il pourra compter sur Hétep-Hérès, sa Grande Épouse magicienne, et sur d'autres soutiens tels que le Vieux et son valeureux âne Vent du Nord.

« Le Lotus d'or », Christian Jacq, XO éditions, 368 p., 22,90 €.

BEAU LIVRE

L'ours mélomane

Traumatisée par le séisme de Kobé, Sara, quatre ans, ne dort plus. Ses nuits sont remplies de cauchemars : le « Bonhomme tremblement de terre » veut l'enfermer dans une boîte. Afin de la rassurer, ses parents font appel à un ami, Junpéi, auteur de nouvelles. Pour la fillette, il invente le conte de l'ours Masakichi, cueilleur de miel et amateur de musique classique. Amour, amitié et réconfort sont au cœur du récit de Haruki Murakami. Un beau livre



agrémenté d'illustrations à dominante mauve.

« Viandes », Ferrandi Paris, Flammarion, 304 p., 35 €.

NOUVELLE REVUE

L'information décryptée

Voici *Puzzle*. Ce nouveau trimestriel se donne pour ambition de reconstituer l'information à partir de reportages, cartes et portfolios afin de mieux éclairer ses lecteurs. Au sommaire du n° 1 : les partis politiques rétifs à la culture du compromis, l'Occitanie, les chaussettes, une arme identitaire ?..

Reconstituer l'information », *Puzzle*, n° 1, automne 2024, 9,90 €. En kiosque et en librairie.



■ **Distribution** : Les syndicats CFDT et CFTC se sont indignés du versement, le 2 décembre, de près d'un milliard d'euros de dividende par Décathlon à l'association familiale Mulliez qui est également propriétaire des magasins Auchan où un plan social de 2 400 personnes a été annoncé.

■ **Dettes** : L'agence S&P a maintenu, le 29 novembre, la note de la dette française à AA- « avec perspective stable », malgré les difficultés du gouvernement à faire passer un Budget au Parlement.

■ **Foot** : Selon la Ligue de football professionnel, 37 % des téléspectateurs qui regardent les matchs de foot, le font d'une manière illicite grâce à des sites pirates. Le manque à gagner serait de près de 300 millions d'euros par an.

■ **Vieillesse** : La gestion des 75 résidences seniors (Les Girandières et Palazzo) du groupe Reside Etudes Seniors, en faillite, a été répartie le 28 novembre par le tribunal de Commerce de Paris entre le groupe strasbourgeois Zenitude, qui reprendra 53 sites s'ajoutant aux 46 résidences qu'il gère déjà, et le groupe Stella, qui reprend 22 établissements s'ajoutant aux 15 qu'il possède.

■ **Science Po** : L'activiste pro-Palestine Rima Hassan avait vu sa conférence prévue à Science Po Paris le 22 novembre annulée par le directeur de l'institution qui craignait des incidents. Après avoir gagné devant le tribunal administratif de Paris, elle a perdu en appel devant le Conseil d'État le 29 novembre.

groupe communiste à l'Assemblée nationale. André Lajoinie s'engagera à ce titre contre la réforme de la Politique agricole commune et contre la ratification du traité de Maastricht en 1992.

Jérôme Besnard

Crit'Air 3

En principe les agglomérations de plus de 150 000 habitants doivent mettre en place une zone à faible émission (ZFE) afin de réduire la pollution de l'air par les automobiles. Douze grandes métropoles françaises les ont déjà définies. Restent à faire appliquer – à partir de ce 1er janvier 2025 dans un certain nombre de cas – cette interdiction de circulation pour les véhicules réputés les plus polluants : ceux qui ont une vignette Crit'Air 3. Rien qu'en région parisienne, 422 000 véhicules particuliers et 59 000 véhicules professionnels seraient concernés par ce qui s'apparente à une interdiction de travailler, de transporter quelque chose ou quelqu'un. Une dérogation a été prévue qui permettra d'utiliser ces véhicules douze journées par an ! Il y en a beaucoup à qui ça fera une belle jambe.

Pourquoi ces particuliers et ces chefs d'entreprise n'ont-ils pas anticipé ces interdictions de circulations ? Sont-ils inconscients ? Ont-ils des convictions anti-écologistes ? Refusent-ils l'électrique par principe ? Non. Ils n'ont pas les moyens d'acheter un véhicule de remplacement. Vont-ils alors circuler en vélo-cargo éventuellement à assistance électrique ? Ceux-ci sont chers, mal protégés contre les intem-

péries, le vol et les accidents et, surtout peut-être, durement réprimés, avec des amendes répétitives de la part des polices municipales notamment, qui ne sont pas tendres avec tout un personnel plus ou moins déclassé utilisé par les bobos pour se faire livrer leurs commandes Amazon ou autres.

On se souvient du long – et très destructeur pour l'économie et la politique – épisode des « gilets jaunes » (2018-2019), ceux « qui roulent au diesel, boivent du Ricard et fument des gauloises » si l'on en croit leurs contemporains. Vont-ils se réveiller ? Les zones à faibles émissions, c'est de la dynamite sociale. Et ceux qui réclament à cor et à cri une massive verbalisation automatique par radars risquent de déchanter car un gouvernement faible qui matraque les pauvres met toute la société en danger.

Paul Chassard

Calendrier de l'Avent

Cela va durer quatre semaines. Il a débuté le 1er pour s'achever le 24 décembre. Le temps de l'Avent comporte quatre dimanches avant Noël. Historiquement cette période avait pour but de tourner les prières et les cœurs vers le retour du Christ. Mais c'est aussi dans la tradition germanique, le temps qui permettait aux enfants d'attendre Noël. Il va se vendre cette année, dix millions de calendriers de l'Avent. Il y en aura pour tous les goûts et toutes les coutumes.

C'est en fait une forme de calendrier qui est ori-

ginaire de Finlande depuis le XIXe siècle. C'est en 1908 que Gerhard Lang, un éditeur de livres médicaux à Munich conçoit cet objet composé de petits dessins colorés. En 1920, l'objet est perfectionné et ajoute des petites portes et fenêtres qu'il faut ouvrir chaque jour. On dit toujours que cela apprend la patience aux enfants, d'autant que l'on va ajouter rapidement des chocolats à consommer jour après jour.

Dans les calendriers religieux on trouvera plus facilement des phrases de l'Évangile, parfois le nom d'auteurs célèbres. La plus grande latitude est laissée à la créativité, selon les pays et les époques.

Toutes les grandes marques rivalisent d'ingéniosité pour proposer des calendriers de l'Avent spécialisés. C'est devenu un véritable business, notamment en France avec des productions de toute nature et à tous les prix.

Philippe Buron-Pilâtre

Mensonge

Nous vivons une époque où le mensonge est partout. Il est enrobé d'argumentations fallacieuses mais le mensonge pose parfois des problèmes.

Ainsi, dans la tragédie provoquée par la vie débridée de Pierre Palmade, un fœtus de 6 mois est mort dans le ventre de sa maman, à cause de l'accident.

Pour notre société un fœtus de 6 mois n'est pas un enfant, le chauffard n'a donc pas été accusé d'homicide ... les parents, eux, estiment bien avoir perdu un bébé, ils disent vrai.

Loïc de Guébriant

La surprise syrienne

La nature ne connaît pas le vide. Comme sur un échiquier, le retrait de quelques pièces ouvre un boulevard pour avancer ses pions. C'est ce qui vient de se passer au nord-est de la Syrie. La Russie avait transféré des forces de Syrie vers le front ukrainien ; la présence des Gardiens de la Révolution iraniens avait été profondément déstabilisée par les bombardements israéliens ciblés ; le Hezbollah libanais qui avait tant contribué à la défense du régime syrien dans le nord a été décapité et s'est replié sur le Liban. Un espace s'est ouvert qui ne pouvait pas ne pas être comblé par d'autres acteurs à l'affût depuis le cessez-le-feu de 2020.

Ces acteurs sont les vaincus de la guerre civile commencée en 2011. Rassemblés dans une zone dédiée au nord-est, la région d'Idlib, ils ont surgi par surprise le 27 novembre prenant en moins de deux jours le contrôle de la seconde ville du pays, Alep, située au plus près de cette zone. Alep avait été déchirée par

la guerre entre 2012 et 2016 lorsqu'elle avait été finalement reconquise par l'armée régulière et les milices pro-iraniennes. Huit ans de répit avaient permis à la ville de commencer à panser ses plaies. On commençait à s'y habituer. Le régime de Damas avait été progressivement réintégré dans la Ligue arabe. Les Émirats du Golfe reprenaient langue. Certains pays européens se préparaient à rouvrir leurs ambassades.

Patatras ! Tout s'effondre. Le régime révèle tout à coup ses vulnérabilités. On en vient à imaginer une marche triomphale des rebelles sur Damas, une fuite de la famille Assad... Une base militaire russe au nord de Hama a été abandonnée dans la panique. Le général commandant les forces russes en Syrie a été remplacé.

Prudence : ne vendons pas la peau de l'ours avant de l'avoir tué. Pour le moment ce ne sont que des statues d'Assad qui ont été déboulonnées à Alep. Pour autant, le monde commence à s'inquiéter : Va-t-on revoir à Alep ce que l'on a connu à Mossoul, à Damas ce que l'on connaît à Bagdad ? Le Hayat Tahrir al Cham (Front

de Libération du Levant), ou HTC (HTS en anglais) Chams (ou Shams) couvrant à la fois le Liban, la Syrie et l'Irak, est une émanation du fameux Front Al-Nosra dans lequel certains occidentaux avaient cru voir le sauveur de la Syrie. Le changement d'appellation en 2016 avait été justifié par la rupture supposée avec Al-Qaeda, l'organisation de feu Ben Laden. Depuis, le chef du mouvement, Abou Mohamed Al-Jaloni, a continué de cultiver son image afin de la différencier de celle de l'Etat Islamique (EI) sans lever les doutes à son sujet.

Un autre acteur profite du vide ainsi créé : la Turquie. Le cessez-le-feu de 2020 avait été obtenu par une entente entre Moscou et Ankara, en passant par-dessus Bachar Al-Assad. La guerre avec le Hezbollah puis la conclusion d'un cessez-le-feu le 27 novembre patronné par les États-Unis fournissait une opportunité à Ankara pour avancer ses pions sans que personne n'objecte, à savoir le contrôle de la frontière et d'une zone tampon, ce qui est en cours d'être accompli. D'autres conséquences suivront.

Dominique Decherf

française a manifestement été surprise, surtout pour le Tchad.

■ **Liban** : Des milliers de Libanais du Sud ont profité de la trêve entre le Hezbollah et Tsahal pour rentrer chez eux malgré les destructions. Le pape François a appelé les hommes politiques libanais, dimanche après la prière de l'Angélus, à élire tout de suite un président afin que les institutions puissent jouer à nouveau leur rôle au Liban.

■ **États-Unis** : Hunter Biden, 54 ans, attendait de connaître sa peine dans des affaires de fraude fiscale et de détention illégale d'armes où il avait reconnu sa culpabilité. Mais son père, le président Joe Biden, l'a gracié le 1^{er} décembre.

■ **Arabie saoudite** : Le président Macron a commencé, le 2 décembre, une visite d'État de trois jours en Arabie saoudite.

■ **Automobile** : Carlos Tavares, 66 ans, PDG du groupe Stellantis, dont les ventes de novembre ont baissé de 13 % par rapport à l'année dernière, a démissionné le 1^{er} décembre pour divergence de vue avec les actionnaires. John Elkann, représentant de la famille Agnelli, dirigera un comité exécutif temporaire dans l'attente de la nomination d'un nouveau PDG.

■ **Gaza** : Le gouvernement britannique a annoncé le 2 décembre une nouvelle aide humanitaire pour 19 millions de Livres (22,8 millions d'euros). L'agence des Nations unies pour les réfugiés palestiniens (UNRWA) a annoncé le 1^{er} décembre qu'elle devait suspendre l'acheminement de l'aide humanitaire depuis le point de passage de Kerem Shalom à cause des pressions israéliennes que le vice-ministre des Affaires étrangères allemand, Tobias Lindner, a vivement condamnées le même jour depuis Le Caire. Jake Sullivan, conseiller à la sécurité nationale de la Maison Blanche a déclaré le 1^{er} décembre qu'il travaillait à un cessez-le-feu entre le Hamas et Tsahal mais que « *Nous n'y sommes pas encore.* »

■ **Roumanie** : Aux élections législatives (466 sièges) du 1^{er} décembre, le parti social-démocrate (PSD) semblait avoir obtenu 26 % des voix selon les premiers résultats et les deux partis d'extrême droite auraient totalisé 30 %. Le second tour de la présidentielle aura lieu le 8 décembre.

■ **Irlande** : Les élections législatives (174 sièges), selon un scrutin à la proportionnelle complexe, du

29 novembre devraient permettre aux deux partis de centre droit de former un gouvernement de coalition : Fine Gael 21 % et Fianna Fáil 19,5 %. Le Sinn Féin, plus à gauche et qui souhaite le rattachement rapide de l'Ulster à la République d'Irlande, a obtenu 21,1 %.

■ **Afrique** : Le 29 novembre, le Sénégal et le Tchad ont demandé à l'armée française de rentrer chez elle. La diplomatie

L'art de maquiller sans honte la réalité

C'est fort et c'est osé. Il faut ne pas avoir de bornes morales et mépriser les victimes pour demander dans le climat sociétal délétère d'aujourd'hui que l'on transfère le délit d'**apologie du terrorisme** du droit commun pénal au droit de la presse. Et ce au nom de la liberté d'expression. LFI a déposé une proposition de loi en ce sens.

Le tour de passe-passe juridique est hasardeux mais il permettrait à Mmes Panot et Rima Hassan convoquées par la police bien que présumées innocentes d'échapper à une éventuelle condamnation surtout si des juges militants du syndicat de la magistrature estimaient que l'infraction n'est pas constituée. LFI ne fait-elle pas confiance en la Justice ? Il permettrait aussi de sauver des militants dont un membre de la CGT. Ces héros auto-nommés, soit par tags ou par dégâts matériels ou violences parfois ou par déclarations publiques trouvent honorable le Hamas et ses homologues qui seraient de simples résistants à la politique sioniste. *Entre ici Jean Moulin avec ton cortège d'ombres !* Par ailleurs rappelons qu'on a le droit de critiquer le gouvernement actuel de l'État d'Israël, mais de manière démocratique.

Que signifie ce transfert de délit d'un code à l'autre ? – La loi sur la presse est du 29 juillet 1881 et a pour buts d'établir les libertés et les responsabilités de la presse. Pas des politiques. Elle dispose que la libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme. Il y a un délai de prescription de trois mois ; une procé-

dure spécifique pour saisir les tribunaux dont une plainte d'abord et comment se défendre. Ainsi en prouvant la vérité des faits ou sa bonne foi on peut échapper à une condamnation. Les sanctions étant par ailleurs plutôt financières. La loi de 1881 visait l'apologie des crimes de guerre et contre l'humanité.

Comme la loi de 1881 était insuffisante pour le terrorisme contemporain on a décidé qu'il fallait changer de braquet pour essayer d'enrayer aussi la montée de l'apologie du terrorisme qui nous frappe. Le gouvernement socialiste de M. Bernard Cazeneuve à juste titre fit voter la loi du 13 novembre 2014 qui inclut dans le droit pénal commun le délit d'apologie du terrorisme avec des peines de prison ferme et des amendes importantes. Et une procédure classique contradictoire avec droits de la défense, le procureur devant prouver les éléments constitutifs de l'infraction. Ce n'est pas discrétionnaire !

C'est désormais l'article 421-2-5 du code pénal qui permet en outre une comparution immédiate devant le tribunal correctionnel compétent sur tout le territoire. Ce qui facilite naturellement les poursuites qui peuvent coûter cher à ceux et celles qui sont condamnés. La cour de cassation a défini l'apologie du terrorisme comme « *le fait d'inciter publiquement à porter sur ces infractions [crimes ou délits] ou leurs auteurs un jugement favorable* ». Qu'est un jugement favorable ? Seuls les juges du siège indépendants peuvent trancher.

On constate que les délits d'apologie sont en nombre croissant ce qui montre le danger. C'est cela

la réalité. Et non le fait que l'on veuille museler la liberté d'expression de militants. Et de ceux et celles qui croient détenir la vérité et appliquer leur justice de la mer au Jourdain notamment. En provoquant la haine dans notre pays et en créant un climat de prétendues victimes indirectes par solidarité qui doivent obtenir réparations. Personne n'est indifférent au sort des morts et des blessés où qu'ils soient mais il n'y en pas de plus égaux que d'autres. La compassion ne se divise pas.

Le juge antiterroriste Marc Trévidic a été pendant des années peu suspect de complaisance avec ceux qui comparaissaient devant lui. Il a sollicité et approuvé la loi de 2014. Or en constatant qu'il y avait de plus en plus de poursuites pour apologie du terrorisme et qu'un simple tag pouvait conduire à des ennuis sérieux sinon à des condamnations pénales, il vient de s'interroger loyalement selon ce que j'ai compris : n'y aurait-il pas abus de poursuites pour des « *brouilles* » certes détestables et usage dévoyé du délit en question pour des motifs qui deviendraient liberticides ? Ce que LFI a immédiatement traduit comme des violations permanentes de la liberté d'expression celles de ses adeptes. En citant aussi la Cour européenne des droits de l'homme qui accepterait les idées qui choquent ou inquiètent ?

D'où la proposition de loi dont l'objectif est clair : mettre le délit au « *bon endroit* » dans le « *bon* » code et pas le supprimer quelle horreur ce serait ! Revenons à la loi sur la presse. Abrogeons l'article 421-2-5. Pour continuer comme avant à énoncer des énormités mais sans risques ju-

No More Tragédie My Love

par Christian Fremaux

diciaires même minimales. Et ainsi encourager implicitement au moins l'apologie. Or Mmes Panot et Rima Hassan ne craignent rien. Sauf erreur de ma part la condamnation pour délit d'apologie ne s'accompagne pas de droit ni de l'inéligibilité ni de l'exécution provisoire. Ainsi pourrait-on le cœur pur soutenir des assassins devenus martyrs.

Il n'y a pas que moi qui sursaute car des alliés au sein du NFP n'approuvent pas cette proposition de loi et il faudrait un rassemblement hétéroclite jusqu'à la droite pour trouver une majorité. Tout est cependant possible car personne ne veut soutenir le gouvernement vacillant ni prendre sa place au demeurant.

Quant au peuple ce n'est pas la peine de l'interroger puisqu'on est sur les grands principes. Dormez tranquille LFI veille en droit. En prônant la révolution.

Il m'aurait beaucoup plu que LFI demande une aggravation des sanctions du délit d'apologie ce qui aurait sûrement soudé toutes les composantes de la nation. Et peut être fait baisser les actes qui attisent les tensions.

De façon générale on ne gomme pas les idées par des condamnations. La justice n'est pas la vengeance ou l'élimination du concurrent. Il faut convaincre que l'on a raison et les responsables doivent s'expliquer. Pas esquiver.

LFI a choisi de défendre ses intérêts et d'instrumentaliser la loi. C'est son droit. La liberté ne s'use que si on ne s'en sert pas. Mais la liberté d'expression ne veut plus rien dire si on en abuse sans prendre ses responsabilités. Une liberté sans limite est vide de sens. Et peut conduire au pire. ■

La scène est vide, noire. Dans un angle, un petit bureau, celui de Madame Zerma, voyante sur les réseaux sociaux, ce soir elle accueille Mila dans son live, Hello les boys and girls...

Mila, c'est la chanteuse, Camille à la ville, 26 ans, six disques dont cinq de platine. Côté face, le succès. Côté pile, les excès, l'autodestruction, la solitude. Camille est partie de la maison familiale une nuit, elle avait dix-sept ans, voulait échapper à la vie que son milieu lui promettait. Aujourd'hui elle revient dans les rues de son enfance pour y croiser sa mère, lui dire ses rancœurs, ses vérités, l'étouffement, le besoin qu'on prenne sa main. Sa mère l'écoute, répond. Elles se disent le passé, la rupture. Elles se disent le besoin, le manque.

Au-delà de la scène d'ouverture chez Madame Zerma, le monde des réseaux sociaux, ses exagérations, ses outrances, auquel Mila participe sans que Camille s'y sente chez elle, No More Tragédie My Love, écrite et mise en scène par Alexandre Cordier se compose essentiellement de deux longs monologues, deux morceaux de bravoure auxquels Camille Legrand, Camille, et Audrey Evalaum, la mère, s'affrontent tour à tour.

Le lien familial qui se rompt quand l'enfant transfuge sort de la classe sociale de ses parents, le sujet est régulièrement traité, il peut même être consacré par un prix Nobel. La qualité du texte d'Alexandre Cordier, c'est de donner successivement la parole à la fille et à la mère, elles ne se disputent pas, elles ne s'affrontent pas point à point, elles ont le temps de dire, elles ont le temps de recevoir.

J'ai apprécié la finesse du jeu de Camille Legrand et d'Audrey Evalaum. Un superbe travail de direction d'actrices, un jeu tout en nuances, nuances de la voix, nuances des regards, des expressions, des postures. Pas de scénographie exubérante, pas de scène arpentée à coups d'éclats de voix, leur présence n'a pas besoin d'artifices. Leur jeu prend son temps, va au fond, le contraste avec la séquence excitée et superficielle chez Madame Zerma prend son sens.

Une fille, une mère, elles se disent le trou béant que la colère a creusé, que l'amour pourrait combler. Quand c'est encore possible, quand les cœurs ne sont pas encore pétrifiés. À voir à La Reine Blanche.

Guillaume d'Azémar de Fabrègues

À La Reine Blanche jusqu'au 20 décembre 2024. Mercredi, vendredi : 21 heures ; dimanche : 18. Durée : 1 h 15. Texte : Alexandre Cordier. Mise en scène : Alexandre Cordier. Avec : Audrey Evalaum, Camille Legrand / Garance Morel, Alexandre Cordier. Compagnie : La Mission.

LA NATION FRANÇAISE

directeur de la publication : Frédéric Aimard.

Édité par Spfc-Acip,

60, rue de Fontenay. 92350 Le Plessis-Robinson

Siret 418 382 149 00015 Nanterre.

TVA intracommunautaire FR21418382149.

ISSN 2967-2988 - Imprimé par nos soins.

Abonnement 1 an : **30 euros** à l'ordre de **Spfc-Acip**.

Paiement par carte bancaire :

https://www.paypal.com/webapps/billing/plans/subscribe?plan_id=P-11V44371T91610544M3CKALY

Merci de signaler aussi par mail, votre réabonnement

Paiement par virement. Rib sur demande.

frederic.aimard@gmail.com



Institut d'histoire des monarchies



HOMMAGE A RENE DE LA TOUR DU PIN (1834-1924)

Il y a 100 ans, le 4 décembre 1924, décédait à Lausanne René de La Tour du Pin. Il est l'un des promoteurs, en France, avec notamment son ami Albert de Mun, du catholicisme social. Cette doctrine préconise une sorte de troisième voie, hors du libéralisme et du socialisme, fondée sur l'enseignement social de l'Église et s'appuyant, dans la vision qu'en avait La Tour du Pin, sur l'institution monarchique ainsi que sur des corporations assurant un juste équilibre entre le capital et le travail.

La pensée de La Tour du Pin s'est un peu estompée avec le temps. Pourtant, elle a marqué son époque et reste une référence pour notre temps, parfois au-delà du strict cercle de ses partisans. On connaît la remarque d'Edmond Michelet, ancien Garde des Sceaux : « S'il est un personnage que le Général de Gaulle connaît mieux que Marx, c'est peut-être le très ignoré aujourd'hui La Tour du Pin ».



Afin de réparer cet oubli, l'Institut d'histoire des monarchies et le Groupe d'action royaliste vous proposent, à l'occasion du centenaire de sa mort, un après-midi d'hommage à René de La Tour du Pin qui aura lieu

**le samedi 7 décembre 2024 de 14h00 à 18h00,
dans la salle de conférence de la NAR
38, rue Sibuet 75012 PARIS.**

Venez nombreux assister aux interventions et aux échanges autour de Joël Broquet, Jean-Philippe Chauvin, Philippe Delorme, Guillaume de Prémare et Patrice Vermeulen ainsi que d'autres invités qui viendront bientôt compléter la liste des participants.

Entrée libre dans la limite des places disponibles

en partenariat avec



Revue fondée en 1920 par
JACQUES BAINVILLE

la nouvelle **REVUE
UNIVERSELLE**

Politique, Économie
Diplomatie, Histoire
Religion, Lettres, Arts